

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 60 (1922)  
**Heft:** 26

**Artikel:** Le baron de Conthey : conte féodal  
**Autor:** Solandieu  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-217301>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

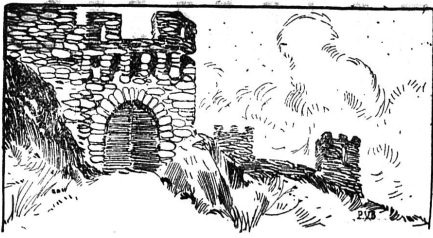
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



### LE BARON DE CONTHEY

Conte féodal.

**A**u moyen âge, la châtellenie et mandement de Conthey (Contextrix, Contegium) se composait d'Hérémence, de Nendaz et des majorités de Drôna et de Daillon. Les comtes de Savoie y possédaient la juridiction et y tenaient deux châteaux, celui du châtelain et celui du vidame. Les habitants appelaient ce dernier le « baron de Conthey ».

Au treizième siècle, la vidamie était tenue par Humbert de Conthey, seigneur orgueilleux et hautain, qui, en maintes circonstances, se substituant à l'autorité de son suzerain, Amédée V, s'arrogeait même le droit de traiter de pair avec le prince-évêque de Sion.

Le souvenir du baron de Conthey et de ses exactions envers les sujets de la châtellenie, est resté longtemps très vivace dans la contrée et a passé à la tradition.

Lorsque cet insolent baron se rendait chaque année percevoir les revenus et les tailles dans ses différents fiefs, il montait un palefroi ferré d'argent et superbement harnaché, conduit par un écuyer tout de velours vêtu.

Il exigeait que les hommes de sa seigneurie allassent travailler aux champs, même pendant les grandes chaleurs de l'été, revêtus du pourpoint et avec l'épée au côté, afin d'être prêts, disait-il, à toute éventualité.

Il fallait en outre que deux connétables allassent chaque nuit battre à coups de verges les eaux d'un étang avoisinant son château, afin de faire taire les grenouilles dont les coassements troublaient le sommeil de sa petite majesté.

Un jeune homme du nom de Rollet, un habile chasseur, qui par son adresse s'était attiré les bonnes grâces du baron, aimait éperdument sa fille, la gracieuse Perronnette, qui partageait cet amour, malgré toute la colère et toutes les menaces de l'odieux châtelain.

Un soir que le baron ne pouvait dormir, il fit appeler Rollet pour lui tenir compagnie. Comme le jeune homme s'était mis à sommeiller, le baron lui dit à brûle-pourpoint :

— A quoi songez-vous, mon ami ?

— Je pense, répondit le chasseur, que le renard a autant d'anneaux à sa queue qu'à son dos.

Le lendemain, le baron se fit apporter un renard, le fit dépecer et constata que l'assertion de Rollet se trouvait exacte. Le sire en fut émerveillé, complimenta le chasseur et l'invita à revenir la nuit suivante. Le vassal n'y manqua pas, mais au bout d'un moment, il se mit à sommeiller comme la veille et le sire lui posa la même question :

— Mon ami, à quoi songez-vous ?

— Je pense, lui fut-il répondu, que la chouette a autant de plumes noires que de blanches.

Le jour suivant, le chasseur apporta à son maître une chouette qu'il fit plumer, afin de vérifier le fait, qui, cette fois encore, se trouva exact. L'étonnement du baron se changea en admiration.

— Vous êtes un phénix ! s'écria-t-il, et vous allez revenir ce soir faire montre encore de votre remarquable talent.

Rollet commençait à la trouver mauvaise, les exigences de son seigneur lui paraissaient excessives, et il songea sérieusement aux moyens d'en finir avec son oppresseur et de délivrer enfin le pays de l'odieuse tyrannie du baron.

Le soir, Rollet se rendit comme d'habitude au rendez-vous et fit semblant de sommeiller. Le sire ne tarda pas à lui poser la même question :

— Mon ami, à quoi songez-vous ?

— Je pense qu'un oiseau blanc viendra dans un instant se poser sur la girouette de la tour et que je le transpercerai d'une flèche, si votre seigneurie veut bien se mettre à la fenêtre et me permettre d'aller me poster dans la cour pour tirer.

— Allez-y vite ! répondit le baron, et ne revenez pas sans m'apporter cet oiseau rare.

Rollet ne se le fit pas dire deux fois et, arrivé dans la cour, arma l'arbalète qu'il portait toujours avec lui et pria le châtelain de regarder fixement la girouette où le volatile allait se poser.

Au même moment, le vassal lâcha son coup avec tant de force que la flèche transperça le col du baron de part en part, le tyran était mort.

La nouvelle s'en répandit le lendemain dans toute la seigneurie et fut accueillie partout avec un profond soulagement. Chacun vantait le héros inconnu de cet exploit, qui délivrait la châtellenie d'un maître détesté.

Rollet put enfin s'unir à Perronnette de Conthey, qui ne sut jamais que celui qui devenait son époux était le meurtrier de son père.

Les ruines du château des sires de Conthey se voient encore au milieu d'un vignoble, au nord de ce village, et ont donné leur nom à un vin réputé : le *Château Conthey*. Solandieu.

### SALLES OBSCURES

**L**ES innombrables points verts, jaunes et bleus qui dessinaient les contours de la salle, ont disparu. Seule, maintenant, règne la lanterne noire dont les lettres rouges disent : « Sorties ». Le piano est lancé dans une marche échevelée. Des accords graves, durement plaqués, étouffent le rythme principal et ne font grâce qu'aux notes, agrement jetées, de l'octave du haut. Des centaines de prunelles, brâquées sur la toile verdâtre, dévorent un titre prometteur : « Au pays des dollars ». Et pendant que défile sur l'écran les paysages rocaillieux de quelque département californien, devant moi, des ombres se joignent, des têtes se touchent. Des myriades de points blancs volent dans le cône lumineux qui domine les coiffures. Soudain, la lumière a jailli : le *documentaire* est tourné.

L'unique membre de l'orchestre, enfoui sous ses draperies jaune-ambre, attaque un morceau d'une lente hésitation. Le drame ! Et lorsqu'apparaît le titre tant attendu, ce sont des « ah ! » prolongés et radieux... *Aimée de son concierge* ? Vaudeville ou grosse farce, vous semble-t-il ? Mais non, au centième mètre de pellicule, des yeux sont humides. Ce petit jeune homme, pour essuyer une larme spontanée, feint de rajuster son lorgnon. Là, cette dame regarde furtivement à droite, puis à gauche, et d'un geste rapide, elle tamponne ses joues roses. Un esprit fort — parce qu'il est peut-être plus ému que les autres — affecte un rire narquois et des murmures indignés s'élèvent. Enfin, les ampoules ont brusquement illuminé la salle mélancolique. Trop brusquement, car, à ce rang des premières, deux têtes confuses se séparent et prennent un air « indifférent », trop « indifférent »...

*Charlot* ! Un titre magique qui déchaîne l'enthousiasme. Les yeux sont grand ouverts, les bouches aussi. Le pitre américain a surgi, stupéfiant de grotesque. On rit à tout propos, à en perdre le souffle, et surtout quand son visage, éloquent de tristesse résignée, souligne avec une amertume drôle les chagrins quotidiens... H. Chappaz.

**Le dragon.** — Un petit garçon demande à son papa : — Dis, papa, qu'est-ce que c'est qu'un dragon ?

Le papa :

— Ecoute, Jules, je te défends de faire allusion à ta maman. Tu m'entends ? C. P.

**Les surprises de l'escalier.** — La demoiselle de la maison rencontre dans l'escalier la bonne du second.

— Dites-moi, Joséphine, figurez-vous qu'hier, comme je rentrais, votre fiancé, qui était caché dans l'escalier, s'est jeté sur moi et m'a embrassé ayant cru sans doute vous reconnaître. En voilà du toupet !

— Oh ! Mademoiselle, répond Joséphine, il n'y a pas de mal ; hier aussi, Monsieur votre fiancé s'est également trompé et m'a aussi embrassé dans l'escalier. Nous sommes donc quittes. C. P.



### LA CONSPIRATION DE LAUSANNE

(1588)

**A** peine un demi-siècle s'était écoulé depuis que la baronie de Vaud, conquise sur le duc de Savoie, et les seigneuries sécularisées de l'évêque de Lausanne, faisaient partie du canton de Berne, et déjà des changements s'étaient opérés. Les vainqueurs avaient commencé par abolir les droits de main-morte et de servitude personnelle, que quelques villes et plusieurs châteaux exerçaient à rigueur sur les paysans qui n'avaient point de représentation dans les Etats. Ils avaient établi par la réformation un culte plus conforme à l'Évangile, et procuré à toutes les paroisses des écoles primaires, pour apprendre gratuitement aux enfants à lire et à écrire. Une académie et un collège avaient été fondés à Lausanne. Toute la population était armée, à une époque où le port d'armes était regardé comme faisant essentiellement partie des libertés publiques. La civilisation faisait des progrès lents encore, mais qu'on ne pouvait contester : le peuple était généralement content, payait moins que sous ses anciens maîtres, et s'attachait au nouvel ordre de choses. Quelques villes, il est vrai, se plaignaient, avec raison, d'avoir perdu certains privilèges municipaux ; mais elles avaient reçu en dédommagement des dotations prises sur les biens des couvents sécularisés. Quant aux gentilshommes possesseurs de fiefs nobles, un petit nombre demanda et obtint la bourgeoisie de Berne, les autres n'en voulurent pas, parce qu'ils espéraient que la maison de Savoie reprendrait tôt ou tard un pays que la force des armes et des circonstances lui avaient enlevé ; et ils hâtaient par leurs vœux et de sourdes menées le retour du pouvoir monarchique, bien plus favorable à leurs intérêts et à leurs prétentions qu'une domination républicaine ; la plupart n'avaient renoncé qu'avec regret à l'église romaine.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, était plutôt en trêve qu'en paix avec les Bernois ; il harcelait sans cesse Genève, leur alliée ; et son adroite politique triompha souvent des obstacles les plus connus à ses desseins. Il avait conservé dans le Pays de Vaud quelques partisans plus ou moins prononcés, et travaillait à en augmenter le nombre par des pensions, des titres et des promesses d'avancement. Tel était l'état des choses en 1588, lorsqu'il s'ouvrit à Lausanne une trame dont les détails sont peu connus.

Isbrand Daux, seigneur de Crissier et de Prilly, bourgmestre de Lausanne en 1588, était l'homme le plus riche et le plus accrédité de cette ville, où son fils Georges occupait la charge de grand sénéchal. Le premier recevait du duc de Savoie une pension de L. 500, le second une de L. 250. L'un et l'autre aussi intriguants qu'ambitieux, étaient depuis six ans en correspondance avec le cabinet de Turin : le baron d'Hermance en était l'intermédiaire. De part et d'autre on se visitait fréquemment comme amis et compères, et le lac Léman était souvent traversé pour se réunir soit à Lausanne, soit à Thonon. Dans ces conférences, on concertait les moyens nécessaires pour soumettre le Pays de Vaud, ou tout au moins Lausanne, à la domination du duc ; bien que cette ville n'eût jamais appartenu à ses ancêtres, qui en furent tant seulement les alliés et les protecteurs, mais jamais les souverains. Charles-Emmanuel faisait promettre, par ses agents, aux Lausannois, la liberté de conscience, le droit de battre monnaie, la conservation de leur régime municipal, les revenus et la juridiction du riche prieuré de Pully. En retour de ces concessions, on lui permettait de bâtir une citadelle dans la partie haute de la ville, pour s'en assurer et en défendre la possession : Lausanne occupé, on présuait que le rest